

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Code du produit : 48078501

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : KANSAI HELIOS Slovenija d.o.o.  
Količevo 65  
1230 Domžale  
Slovénie

Téléphone Société : 386 (1) 722 4383

Téléfax Société : 386 (1) 722 4310

Personne responsable/émettrice : 386 (1) 722 4383  
productsafety@kansai-helios.si

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tout les centres Anti-poison numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1B	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales, Catégorie 2	H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360FD: Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2	H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	08.11.2021
			Date de la première version publiée: 08.11.2021

des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### : Prévention:

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

- P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
- P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
- P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate d'isobutyle  
diamine cycloaliphatique bloqué  
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane  
dilaurate de dibutylétain

### Etiquetage supplémentaire

Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0      Date de révision: 07.02.2025      Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR      Date de dernière parution: 08.11.2021  
Date de la première version publiée: 08.11.2021

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate d'isobutyle	110-19-0 203-745-1 607-026-00-7 01-2119488971-22	Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 50 - < 70
diamine cycloaliphatique bloqué	54914-37-3 259-393-4 01-2119978283-28	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	>= 30 - < 50
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	2530-83-8 219-784-2 01-2119513212-58	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
dilaurate de dibutylétain	77-58-7 201-039-8 050-030-00-3 01-2119496068-27	Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Repr. 1B; H360FD STOT SE 1; H370 STOT RE 1; H372 (Système immunitaire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 1 - < 2.5

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785	08.11.2021
		FR/FR	Date de la première version publiée: 08.11.2021

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.
- Peut provoquer une allergie cutanée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Provoque de graves brûlures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.11.2021
2.0	07.02.2025	MAT000480785	Date de la première version publiée: 08.11.2021
		FR/FR	

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour plus d'informations, se référer à la fiche technique du produit.

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate d'isobutyle	110-19-0	VME	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0      Date de révision: 07.02.2025      Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR      Date de dernière parution: 08.11.2021      Date de la première version publiée: 08.11.2021

	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	VLCT (VLE)	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires contraignantes		
	TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif		
	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U
	Information supplémentaire: Indicatif		
dilaurate de dibutyl-étain	77-58-7	VME 0.1 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		
	VLCT (VLE)	0.2 mg/m <sup>3</sup> (Etain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives		

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acétate d'isobutyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	300 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	600 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	600 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	35.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	300 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	10 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour	
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	147 mg/m <sup>3</sup>

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0      Date de révision: 07.02.2025      Numéro de la FDS: MAT000480785      Date de dernière parution: 08.11.2021  
FR/FR      Date de la première version publiée: 08.11.2021

	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12.5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12.5 mg/kg p.c./jour
dilaurate de dibutylé-tain	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.02 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.0046 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0.04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.43 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	2.08 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.16 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0.5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0.0031 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	0.02 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate d'isobutyle	Sol	0.0755 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.017 mg/l
	Eau douce	0.17 mg/l
	Sédiment marin	0.0877 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	0.877 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	200 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.34 mg/l
diamine cycloaliphatique bloqué	Eau de mer	0.00147 mg/l
	Eau douce	0.0147 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3.04 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.147 mg/l
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane	Sol	0.14 mg/kg poids sec (p.s.)
	Eau de mer	0.1 mg/l
	Eau douce	1 mg/l
	Sédiment marin	0.36 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment d'eau douce	3.6 mg/kg poids sec (p.s.)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0      Date de révision: 07.02.2025      Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR      Date de dernière parution: 08.11.2021      Date de la première version publiée: 08.11.2021

	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
dilaurate de dibutylétain	Eau douce	0.000463 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0.00463 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : L'équipement doit être conforme à l'EN 166  
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Gants : Viton® (> 0,6 mm; < 240 min); ISO EN374 |  
PE laminé (> 0,1 mm; < 240 min); ISO EN374 |

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Couleur	:	incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	-98.8 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Point/intervalle d'ébullition	:	117 °C (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus basse))
Inflammabilité	:	Liquide inflammable statiquement chargeable., Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	10.5 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.3 %(V) (méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Point d'éclair	:	17 °C Méthode: ISO 3679, coupelle fermée
Température d'inflammation	:	423 °C(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))
Température de décomposition	:	Pas de décomposition en utilisation conforme. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
pH	:	Non applicable
Viscosité Viscosité, cinématique	:	< 20.5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non miscible, partiellement soluble

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.72(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))

Pression de vapeur : 18 hPa(méthode de calcul (composantes principales, valeur la plus élevée))  
(20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.886 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non applicable

Propriétés comburantes : Entretient la combustion

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

COV (composés organiques volatils) : (Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution))  
59.9 %

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	08.11.2021
			Date de la première version publiée: 08.11.2021

---

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec des acides forts et des bases.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.  
Provoque de graves brûlures.

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### diamine cycloaliphatique bloqué:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.  
Provoque de graves lésions des yeux.

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

#### Composants:

##### [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:

Résultat : Corrosif

##### dilaurate de dibutylétain:

Résultat : Irritation des yeux

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Produit:**

Remarques : A un effet sensibilisant.

#### **Composants:**

##### **diamine cycloaliphatique bloqué:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Résultat : Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

#### **Composants:**

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

N'est pas classé en raison du manque de données.

### **Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### **Composants:**

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Preuves manifestes d'effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité et/ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version 2.0	Date de révision: 07.02.2025	Numéro de la FDS: MAT000480785 FR/FR	Date de dernière parution: 08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021
----------------	---------------------------------	--	---

---

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes.

#### **Composants:**

##### **acétate d'isobutyle:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Composants:**

##### **dilaurate de dibutylétain:**

Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.  
N'est pas classé en raison du manque de données.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	08.11.2021
			Date de la première version publiée: 08.11.2021

Les solvants risquent de dessécher la peau.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane:**

- |  |   |  |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons   | : | CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 55 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                          |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques  | : | CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 350 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour les microorganismes  | : | CE50 (boue activée): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 3 h                                   |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 21 d<br>Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)         |

##### **dilaurate de dibutylétain:**

##### **Évaluation Ecotoxicologique**

- |   |   |   |
|---|---|---|
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique     | : | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Composants:

##### **acétate d'isobutyle:**

- |                                       |   |               |
|---------------------------------------|---|---------------|
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | log Pow: 1.72 |
|---------------------------------------|---|---------------|

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Produit:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	08.11.2021 Date de la première version publiée: 08.11.2021

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : 08 00 00, DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION  
08 01 00, déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis  
08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785	08.11.2021
		FR/FR	Date de la première version publiée: 08.11.2021

15 00 00, EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS

15 01 00, emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)

15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

HP3, Inflammable

HP5, Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP8, Corrosif

HP13, Sensibilisant

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3469

RID : UN 3469

IMDG : UN 3469

IATA : UN 3469

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES, CORROSIVES

RID : MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES, CORROSIVES

IMDG : PAINT RELATED MATERIAL, FLAMMABLE, CORROSIVE

IATA : Paint related material, flammable, corrosive

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	: 3	8
RID	: 3	8
IMDG	: 3	8
IATA	: 3	8

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : FC  
Numéro d'identification du : 338

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.11.2021
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	Date de la première version publiée: 08.11.2021

---

danger  
Étiquettes : 3 (8)  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

### RID

Groupe d'emballage : II  
Code de classification : FC  
Numéro d'identification du danger : 338  
Étiquettes : 3 (8)

### IMDG

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3 (8)  
EmS Code : F-E, S-C

### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 363  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 352  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Flammable Liquids, Corrosive

## 14.5 Dangers pour l'environnement

### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

### RID

Dangereux pour l'environnement : non

### IMDG

Polluant marin : non

## 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	08.11.2021
			Date de la première version publiée: 08.11.2021

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

dilaurate de dibutylétain (Numéro sur la liste 30, 20)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : dilaurate de dibutylétain

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Ce produit nécessite une surveillance médicale renforcée selon l'article R4624-23 (Code du travail)

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4331

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.11.2021
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	Date de la première version publiée: 08.11.2021

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 59.9 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.  
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Muta. : Mutagénicité sur les cellules germinales  
Repr. : Toxicité pour la reproduction  
Skin Corr. : Corrosion cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.11.2021
2.0	07.02.2025	MAT000480785	Date de la première version publiée: 08.11.2021
		FR/FR	

STOT SE	: répétée
2019/1831/EU	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	: Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2019/1831/EU / TWA	: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France
2019/1831/EU / STEL	: Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	: Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VLCT (VLE)	: Valeur limite de moyenne d'exposition
	: Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## MOBIHEL ACTIVATEUR POUR PRIMAIRE – APPRÊT AirDry HS

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.11.2021
2.0	07.02.2025	MAT000480785 FR/FR	Date de la première version publiée: 08.11.2021

### Classification du mélange:

Flam. Liq. 2	H225
Skin Corr. 1B	H314
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1	H317
Muta. 2	H341
Repr. 1B	H360FD
STOT SE 2	H371
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 3	H412

### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.